

LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

JUILLET 2011 - N°46

LE MOT DU MAIRE

Dans les feuillets du mois d'avril, je vous ai fait part de mes inquiétudes et courroux au sujet des projets de modification de la carte des intercommunalités.

Je suis à présent rassuré, rassuré pour vous toutes et tous, car Le Préfet a pris en compte nos arguments et proposé, dans le futur schéma, de laisser la communauté de communes d'Illfurth dans son statut actuel.

Dans le Synergie X, joint aux présents « feuillets », le sujet est plus largement évoqué. La fusion des syndicats d'eau restant en discussion.

La fin de l'aménagement du carrefour rue de Zillisheim/Grand rue et plus particulièrement la pose de la nouvelle fontaine seront décalées de quelques jours, en raison de la liquidation surprise et sans préavis de l'entreprise chargée des travaux.

Les mois d'été permettront la remise en état (!)du plateau sportif des écoles régulièrement mis à mal par nos jeunes ou leurs amis(es).

Durant les congés scolaires, sera mis en place la dernière série de stores extérieurs à l'école élémentaire et à l'école maternelle, conformément au plan pluriannuel décidé il y a 3 ans déjà.

L'éclairage public de la rue Soland, validé lors du dernier conseil municipal sera également au programme estival.

En cohérence, et dans la logique de notre adhésion au développement durable et à la chasse aux gaspi, des lampadaires équipés de lampes type Led ont été choisis.

Les mois à venir nous permettront, du moins je le souhaite, de trouver une solution pour la réalisation des travaux d'accessibilité à la mairie. En effet les essais de sols sont catastrophiques et l'accès au sous sol impossible par l'extérieur: pour cause, la présence d'un ceinturage en béton de plus de 2.00 mètres d'épaisseur autour du bâtiment de la mairie.



Je vous souhaite bonne lecture de ce « feuillets » et vous souhaite un bel été.

Le Maire

Michel WILLEMANN

SECHERESSE - RESTRICTION D'EAU

Hochstatt fait partie des 144 communes du département dont les mesures de restriction d'eau ont été prises par le préfet.

Sont notamment interdits:

- le remplissage des piscines,
- le lavage des véhicules (hors station),
- le lavage des voies et des trottoirs,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés, des terrains de sport (hors compétition).

Par contre, l'arrosage des massifs fleuris et potagers est permis.

Ces restrictions ne s'appliquent que pour l'eau prélevée sur le réseau d'alimentation en eau potable.

L'arrêté préfectoral peut être téléchargé sur le site de la commune www.hochstatt.fr rubrique « actualité »

DECHARGE SAUVAGE



Triste et lamentable, malgré les interdictions, une minorité d'individus abandonne leurs déchets en pleine nature. Samedi 9 avril, dans l'après midi, une nouvelle fois, des végétaux et divers d'une décharge sauvage sont partis fumée en polluant inutilement incommodant l'environnement et population vivant à proximité. L'intervention des sapeurs-pompiers a été nécessaire pour éviter tous risques de propagation. Un simple geste civique et écologique suffirait pourtant à laisser intacte la nature. Une plainte a été déposée et une enquête est en cours.

Rappel des sanctions encourues : Abandonner des déchets = **1500 euros** d'amende

FORTES CHALEURS ET CANICULE

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels, les personnes qui souhaitent figurer dans le registre nominatif et confidentiel, tenu par la mairie, peuvent se faire inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

Sont concernées:

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes handicapées ou invalides.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par le Préfet du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à téléphoner au **0 800 06 66 66 Appel gratuit.**

RENOVATION DE L'EGLISE

Notre église nécessite des travaux de rafraîchissement extérieur, le ravalement des façades, la protection des vitraux, la réfection de la ferblanterie, la révision de la toiture de la nef, la réfection de la toiture du chœur.

Une consultation des entreprises est lancée pour des travaux qui pourront débuter en automne et s'achever avant Noël.

DESHERBAGE

Les directives européennes préconisent que d'ici 2015, chaque pays réussisse à rétablir la « propreté » au sein des eaux de la nappe phréatique et des rivières. Cette volonté se traduit par l'abandon progressif des méthodes de désherbage avec des produits polluants.

Ce fut une évidence pour les élus de la commune d'adhérer à cette démarche et d'ores et déjà, le processus de la réduction des produits phytosanitaires est engagé.

Ce changement des habitudes ne se fera pas non sans mal, par une adaptation progressive.

A cet égard, le prix à payer pour atteindre notre objectif : une eau de qualité, sera de constater encore pendant quelques temps, ça et là, des indésirables de couleur verte au sein de nos massifs.

CIMETIERE

La municipalité rappelle que l'entretien des tombes et leurs abords incombe exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit., c'est-à-dire à la famille qui a loué la concession.

Les ouvriers communaux assurent l'entretien des espaces communs du cimetière.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE SOLAND

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 juin 2011, suite à l'avis d'appel à candidature lancé pour ce programme, a attribué le marché à l'entreprise CLEMESSY pour un montant de 71 410,60 € TTC.

Cette opération bénéficiera d'une aide de l'Etat estimée à 14 900,00 €, dans le cadre de l'ancienne Dotation Globale d'Equipement, aujourd'hui Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les travaux démarreront au cours du 2^{ème} semestre 2011.

APPEL AU CIVISME

Les beaux jours nous invitent à ouvrir les fenêtres de la maison, profiter de nos terrasses arrière, prendre un peu d'air. C'est également le moment où certaines personnes oublient la civilité et la collectivité qui les entourent.

A ce sujet, quelques rappels concernant les bruits de voisinage, et les règles à respecter en vertu de <u>l'arrêté</u> municipal n°30/1997 du 10 juin 1997.

Les travaux extérieurs

L'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taillehaie etc.) est interdit :

- les jours ouvrables avant 8 h, et après 20 h
- les samedis avant 8h, et après 18h
- les dimanches et jours fériés.

Animaux de compagnie

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Piscine

Les propriétaires de piscine doivent prendre toutes précautions pour ne pas troubler le voisinage par des bruits émanant de telles installations. (Bruit de pompe à chaleur, filtre de piscine etc.).

Appel à la citoyenneté des parents

Concernant les problèmes de nuisances sonores dues aux scooters ou autres trafiqués... Donnez l'exemple et faites la leçon à vos enfants !

N'enfumez-pas vos voisins

Le brûlage des déchets à l'air libre est règlementairement interdit.

Elagage des arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques

Les arbres, arbustes et haies qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux (chemins, sentiers, etc.) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, 2 mètres est la hauteur maximum autorisée par le code civil.

La municipalité rappelle à tous les usagers de la route qu'il leur appartient de conduire de façon prudente et responsable et de respecter les limitations de vitesse.

OPERATION BRIOCHES 2011

A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

Une vente de brioches est organisée dans votre village. Le produit de la vente des brioches sera entièrement affecté à l'agrandissement des chambres des résidents du Foyer CUNY. Il s'agit d'installer dans chacune des chambres un bloc sanitaire.

Veuillez réserver bon accueil aux personnes de votre village qui passeront

Mardi 13 au Dimanche 18 Sept. 2011 pour vous proposer des brioches. D'avance, merci.



DON DU SANG: UNE JOURNEE ESSENTIELLLE



Y penser c'est naturel, le faire c'est essentiel.

En France, chaque année, trois millions de dons de sang sont nécessaires pour assurer la survie des malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin.

Ensemble, sauvons des vies et donnons notre sang

Mardi le 26 juillet 2011 à partir de 16h30 à 19h30 à la salle E.SCHYRR (face à l'église) prenez le chemin du don du sang pour répondre aux besoins sanitaires et médicaux croissants.

Collecte suivante le 18 octobre 2011.

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons à tous ceux qui souhaitent entreprendre des travaux (mise en place de clôture, réfection de toiture, ajout, agrandissement d'ouverture extérieure, véranda, abri de jardin, ou piscine, etc...), que ces derniers sont soumis à autorisation préalable de la mairie. (Déclaration préalable ou permis de construire). Téléchargez ces formulaires (format PDF) et remplissez-les en ligne sur notre site internet www.hochstatt.fr rubrique vie municipale «urbanisme».

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

Si vous vous absentez pendant plusieurs jours, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie.



Pensez à verrouiller

vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr

et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable,

votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les gendarmes

sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Composez le 17 ou 112 Numéros utiles :

Opposition carte bancaire: 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08



- 10 23 (SFR)
- 0 800 100 740 (Orange)
- 0 800 29 10 00 (Bouygues Telecom)

SALON DE COIFFURE

Le salon de coiffure situé au 10, rue des écoles vient de changer de propriétaire. Connu sous l'enseigne Coiffure Chrystel s'appelle désormais **AMCJ coiff**. Dans son magnifique salon de coiffure mixte, Julie DANOIS vous accueille dans la convivialité, l'écoute, l'échange et le conseil.

Les heures d'ouverture sont : mardi et mercredi de 9h à 18h - le jeudi de 13h à 19h - vendredi de 9h à 19h - samedi de 8h à 16 h, les journées sont non-stop.

Vous souhaitez prendre un rendez-vous : téléphonez au 03 89 06 39 00.

BOULANGERIE

Après plusieurs mois d'inactivité, le dépôt de pain de l'ancienne boulangerie du village (Grand'rue) a réouvert ses portes. Jean-Luc BUCHEL a pris possession de ses lieux, le 3 mars 2011.

Ouvert de 6h à 12h30, il propose un très large choix de produits (plus de 30 références) de belle qualité, des pains, pains spéciaux, viennoiseries, mini viennoiseries, pâtisseries, etc..

PROCHAINES MANIFESTATIONS

3 septembre	20h	Cinéma plein air	la CCSI et l'AOSE	Ateliers municipaux
2 octobre	11h30	Carpes frites	Société de Musique	Salle de musique
8 octobre	20h	Concert d'automne	Société de Musique	Salle de musique